

ANNONCES LÉGALES

Etude de M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy, et de M^e Florian GENNEVOISE à HOUDOUZÉ avoué à Lille.

Département du Nord. — Arrondissement de Lille. — Canton de Lannoy.

COMMUNE D'HEM

Vers Beaumont et Trois Baudets

TERRES EN LABOUR

ET DEUX MAISONS

A VENDRE

Par suite de liquidation

L'adjudication aura lieu le Jeudi 12 Mars 1885, en l'étude et pour le ministère de M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy, à trois heures précises de relevée.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'aux requêtes, pourraient et diligences de :

1^{re} Mademoiselle Marie Toulemonde, célibataire, maure, sans profession, demeurant domiciliée à Lannoy ;

2^{me} Mademoiselle Hélène Toulemonde, sans profession, demeurant et domiciliée à Lannoy.

Co-intéressées.

Il y a pour avoué M^e Florian GENNEVOISE, démarquant à Lille, rue Jacques-Crépieux, 54.

En présence, ou en deuxes appels de :

1^{re} M^e Gabriel Toulemonde, boulanger, demeurant et domiciliée à Lannoy ;

2^{me} M^e François-Xavier Rufelet, père receveur de rentes, demeurant et domiciliée à Roubaix, rue Pauvrière.

« En sa qualité de syndic de la 1^{re} faillite du sieur Louis-Julien Toulemonde, négociant en farines, demeurant à Roubaix, il y a été nommé à la 1^{re} faillite.

En sa qualité de subrogé tuteur du mineur Alphonse Toulemonde, usinier du n^o 100 de la rue des époux Toulemonde-Boussemart, remplaçant, dans l'instante les fonctions de tuteur, à cause de l'opposition d'intérêts existante entre le dit mineur et M^e Gabriel Toulemonde.

Mademoiselle Alice Toulemonde, épouse de M^e Louis Buretta, employé de commerce, demeurant et domiciliée ensemble à Roubaix, rue Nain, 26, et de cederneur pour l'assistance et la validité ;

Mademoiselle Julie Boussemart, fermière, demeurant et domiciliée à Roubaix.

Madame Virginie Boussemart, veuve de M^e Charles Toulemonde, fermière, demeurant et domiciliée à Hem.

Avant pour avoué M^e Léon HOUZÉ, démarquant à Roubaix, square de Jusieu, 11.

Et encore en présence, ou lui dit, ou appelle de :

M^e Louis Toulemonde, rentier, demeurant à Roubaix, rue du Collège, 100.

En sa qualité de subrogé tuteur du mineur Alphonse Toulemonde, nommé à la 1^{re} faillite.

En conformité d'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de Lille, au cours d'une audience, le 1^{er} octobre 1884, enregistré et signifié

Il sera procédé, le Jeudi 12 Mars 1885, à trois heures précises de relevée, en l'étude et pour le ministère de M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchê-

risseur, des biens ci-après désignés :

Département du Nord. — Arrondissement de Lille. — Canton de Lannoy.

COMMUNE D'HEM

Vers Beaumont et Trois Baudets

ARTICLE PREMIER

Un hectare cinquante-quatre ares huit centiaires de terres en labour, toutes en levant à MM. Simons et Juillet, Toulemonde, au midi à l'entrée de Madame Charles Toulemonde, du couchant au septentrion, à l'ouest du Ribhalin compris, et du nord à l'occupation de M. Pievet, hais de saules non sauvages.

ARTICLE DEUXIÈME

Trente-six ares soixante-trois centiaires de terres en labour, tenant le levant à l'occupation de M. Henri Bayart, du midi à celle de M. Simons, du couchant à celle de Madame Charles Toulemonde, et du nord à l'occupation de M. Pievet, hais de saules non sauvages.

ARTICLE TROISIÈME

Deux maisons et cinquante-deux ares cinquante-quatre centiaires de terres en labour, tenant le levant à l'occupation de MM. Boussemart et Leuridan, hais compris, du midi à l'occupation de M. Simons, du couchant à la propriété de Madame Charles Toulemonde, hais compris, et du nord à l'avancement de la Trois-Baudets.

ARTICLE QUATRIÈME

Deux maisons et cinquante-deux ares cinquante-quatre centiaires de terres en labour, tenant le levant à l'occupation de MM. Boussemart et Leuridan, hais compris, du midi à l'occupation de M. Simons, du couchant à la propriété de Madame Charles Toulemonde, hais compris, et du nord à l'avancement de la Trois-Baudets.

ARTICLE CINQUIÈME

Les articles premiers et deuxièmes : 1^{re} Mademoiselle Marie Toulemonde, célibataire, maure, sans profession, demeurant domiciliée à Lannoy ;

2^{me} Mademoiselle Hélène Toulemonde, sans profession, demeurant et domiciliée à Lannoy.

Co-intéressées.

Il y a pour avoué M^e Florian GENNEVOISE, démarquant à Lille, rue Jacques-Crépieux, 54.

En présence, ou en deuxes appels de :

1^{re} M^e Gabriel Toulemonde, boulanger, demeurant et domiciliée à Lannoy ;

2^{me} M^e François-Xavier Rufelet, père receveur de rentes, demeurant et domiciliée à Roubaix, rue Pauvrière.

« En sa qualité de syndic de la 1^{re} faillite du sieur Louis-Julien Toulemonde, négociant en farines, demeurant à Roubaix, il y a été nommé à la 1^{re} faillite.

En sa qualité de subrogé tuteur du mineur Alphonse Toulemonde, usinier du n^o 100 de la rue des époux Toulemonde-Boussemart, remplaçant, dans l'instante les fonctions de tuteur, à cause de l'opposition d'intérêts existante entre le dit mineur et M^e Gabriel Toulemonde.

Mademoiselle Alice Toulemonde, épouse de M^e Louis Buretta, employé de commerce, demeurant et domiciliée à Roubaix.

Madame Virginie Boussemart, veuve de M^e Charles Toulemonde, fermière, demeurant et domiciliée à Hem.

Avant pour avoué M^e Léon HOUZÉ, démarquant à Roubaix, square de Jusieu, 11.

Et encore en présence, ou lui dit, ou appelle de :

M^e Louis Toulemonde, rentier, demeurant à Roubaix, rue du Collège, 100.

En sa qualité de subrogé tuteur du mineur Alphonse Toulemonde, nommé à la 1^{re} faillite.

En conformité d'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de Lille, au cours d'une audience, le 1^{er} octobre 1884, enregistré et signifié

Il sera procédé, le Jeudi 12 Mars 1885, à trois heures précises de relevée, en l'étude et pour le ministère de M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchê-

A VENDRE

par suite de saisie immobilière

Le adjudication aura lieu le Mercredi onze Mars mil huit cent quatre-vingt-cinq, à midi, à l'audience du Tribunal civil de Lille, au Palais-de-Justice de la cité ville.

Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'aujourd'hui.

DÉSIGNATION :

Article premier. — Une belle et grande Maison avec portocochère portant devant le numéro 18 et actuellement le numéro 36 de la rue Motte, sis à Tourcoing.

Transmission matresse et deux renvois. Seize pouilles de transmission.

Transmission matresse et deux renvois. Seize pouilles de transmission.

Transmission matresse et deux renvois. Seize pouilles de transmission.

Transmission matresse et deux renvois. Seize pouilles de transmission.

Transmission matresse et deux renvois. Seize pouilles de transmission.

Transmission matresse et deux renvois. Seize pouilles de transmission.

Transmission matresse et deux renvois. Seize pouilles de transmission.

Transmission matresse et deux renvois. Seize pouilles de transmission.

Transmission matresse et deux renvois. Seize pouilles de transmission.

Transmission matresse et deux renvois. Seize pouilles de transmission.

Transmission matresse et deux renvois. Seize pouilles de transmission.

Transmission matresse et deux renvois. Seize pouilles de transmission.

Transmission matresse et deux renvois. Seize pouilles de transmission.

Transmission matresse et deux renvois. Seize pouilles de transmission.

Transmission matresse et deux renvois. Seize pouilles de transmission.

Transmission matresse et deux renvois. Seize pouilles de transmission.

Transmission matresse et deux renvois. Seize pouilles de transmission.

Transmission matresse et deux renvois. Seize pouilles de transmission.

Transmission matresse et deux renvois. Seize pouilles de transmission.

Transmission matresse et deux renvois. Seize pouilles de transmission.

Transmission matresse et deux renvois. Seize pouilles de transmission.

Transmission matresse et deux renvois. Seize pouilles de transmission.

Transmission matresse et deux renvois. Seize pouilles de transmission.

Transmission matresse et deux renvois. Seize pouilles de transmission.

Transmission matresse et deux renvois. Seize pouilles de transmission.

Transmission matresse et deux renvois. Seize pouilles de transmission.

Transmission matresse et deux renvois. Seize pouilles de transmission.

Transmission matresse et deux renvois. Seize pouilles de transmission.

Transmission matresse et deux renvois. Seize pouilles de transmission.

Transmission matresse et deux renvois. Seize pouilles de transmission.

Transmission matresse et deux renvois. Seize pouilles de transmission.

Transmission matresse et deux renvois. Seize pouilles de transmission.

Transmission matresse et deux renvois. Seize pouilles de transmission.

Transmission matresse et deux renvois. Seize pouilles de transmission.

Transmission matresse et deux renvois. Seize pouilles de transmission.

Transmission matresse et deux renvois. Seize pouilles de transmission.

Transmission matresse et deux renvois. Seize pouilles de transmission.

Transmission matresse et deux renvois. Seize pouilles de transmission.

Transmission matresse et deux renvois. Seize pouilles de transmission.

Transmission matresse et deux renvois. Seize pouilles de transmission.

Transmission matresse et deux renvois. Seize pouilles de transmission.

Transmission matresse et deux renvois. Seize pouilles de transmission.

Transmission matresse et deux renvois. Seize pouilles de transmission.

Transmission matresse et deux renvois. Seize pouilles de transmission.

Transmission matresse et deux renvois. Seize pouilles de transmission.

Transmission matresse et deux renvois. Seize pouilles de transmission.

Transmission matresse et deux renvois. Seize pouilles de transmission.

Transmission matresse et deux renvois. Seize pouilles de transmission.

Transmission matresse et deux renvois. Seize pouilles de transmission.

Transmission matresse et deux renvois. Seize pouilles de transmission.

Transmission matresse et deux renvois. Seize pouilles de transmission.

Transmission matresse et deux renvois. Seize pouilles de transmission.

Transmission matresse et deux renvois. Seize pouilles de transmission.

Transmission matresse et deux renvois. Seize pouilles de transmission.

Transmission matresse et deux renvois. Seize pouilles de transmission.

Transmission matresse et deux renvois. Seize pouilles de transmission.

Transmission matresse et deux renvois. Seize pouilles de transmission.

Transmission matresse et deux renvois. Seize pouilles de transmission.

Transmission matresse et deux renvois. Seize pouilles de transmission.

Transmission matresse et deux renvois. Seize pouilles de transmission.

Transmission matresse et deux renvois. Seize pouilles de transmission.

Transmission matresse et deux renvois. Seize pouilles de transmission.

Transmission matresse et deux renvois. Seize pouilles de transmission.

Transmission matresse et deux renvois. Seize pouilles de transmission.

Transmission matresse et deux renvois. Seize pouilles de transmission.

Transmission matresse et deux renvois. Seize pouilles de transmission.

Transmission matresse et deux renvois. Seize pouilles de transmission.